

Master Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2009, Université de Cergy-Pontoise - UCP.
hceres-02040410

HAL Id: hceres-02040410

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040410>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Evaluation des diplômes Masters Vague D

ACADÉMIE : VERSAILLES

Établissement : Université de Cergy-Pontoise

Demande n°S3100018483

Domaine : Droit

Mention : Droit privé

Avis Aeres

Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Avis global : (sur la mention et l'offre de formation)

- Points forts :
 - L'environnement et le positionnement par rapport aux partenaires professionnels et académiques du secteur.
 - Qualité des équipes d'enseignants-chercheurs, mais aussi de praticiens qui peuvent compléter et renforcer l'action des premiers.
 - Pluridisciplinarité des équipes de recherche sur lesquelles s'adosse la mention, gage d'ouverture et d'attractivité notamment pour la spécialité recherche.
 - Demande de création d'une spécialité qui ferait suite à un DU existant depuis quelques années et révèle une démarche sérieuse et rassurante au regard des objectifs très ambitieux de la spécialité concernée.
 - La possibilité donnée aux étudiants d'acquérir la maîtrise d'une langue étrangère (cours obligatoires de langue en M1 et M2) avec une formation spécifique et optionnelle en langue offerte en M1 et un DU en droit anglo-américain (sélectif) en M2.
- Points faibles :
 - Existence d'autres masters de droit notarial et risque très fort d'insuffisance de stages de DSN aux diplômés du M2 dans un contexte très difficile pour cette profession et celles qui lui sont traditionnellement associées.
 - Coexistence d'une mention « droit de l'entreprise » et d'un parcours « droit privé des affaires » dans la spécialité droit privé général de la mention droit privé qui ne facilite pas la lecture de l'offre de formation.
 - Relative faiblesse des effectifs d'étudiants.
 - Absence de synergie entre les deux spécialités « en français » et la formation en anglais.

Avis par spécialité

Droit privé européen en anglais

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Originalité de la formation.
 - Rayonnement international du droit français rendu possible par cette spécialité et possibilités ouvertes, en contrepartie, aux étudiants français, dans le cadre des liens avec les universités partenaires.
 - Accueil d'étudiants étrangers.

- Points faibles :
 - Faible mutualisation avec les autres spécialités.
 - Formation réservée aux étudiants ou professionnels étrangers et ne permettant pas de former un groupe international d'étudiants avec des étudiants français.
 - La visibilité de Cergy-Pontoise est-elle suffisante pour une telle formation qui est partiellement concurrencée par des cursus parisiens ou de grandes villes de province très attractives ?
- Recommandation :
 - Au-delà des cours intensifs de français il conviendrait peut-être de prévoir des cours d'anglais pour les étrangers dont ce ne serait pas la langue maternelle.

Droit privé général

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Spécialité bien adaptée à la demande des étudiants et des professionnels, compte tenu de la situation et de la taille de l'établissement.
 - Qualité de l'équipe d'enseignants-chercheurs.
 - Accent mis sur la formation en langue étrangère.
 - Formation dédiée à la recherche.
 - Qualité des laboratoires et des personnalités du monde universitaire qui appuieront les enseignements de cette spécialité.
 - Environnement du PRES qui peut faire surgir des thématiques de recherche novatrice au niveau des mémoires et des thèses.
- Points faibles :
 - Pas de grande originalité des contenus de formation.
 - Partenariat avec l'ESSEC qui semblerait davantage de nature à renforcer un parcours professionnel.
- Recommandation :
 - Etudier la possibilité de changer la finalité exclusivement recherche en finalité mixte en créant un parcours professionnel pour le prochain contrat quadriennal.

Droit privé notarial

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B

Cette appréciation est due au contexte économique.

- Points forts :
 - Partenariat avec le CSEN de Versailles.
 - Apprentissage qui permet par l'alternance l'immersion immédiate de l'étudiant dans le monde professionnel.
 - Implication des professionnels.
 - Adaptation à la demande des professionnels du droit quant au contenu de la formation.
- Points faibles :
 - La nature du partenariat avec le CSEN et le rôle précis que celui-ci joue dans la formation des étudiants manquent un peu de clarté.
 - Surtout, les graves difficultés économiques que traverse le notariat et la grande difficulté, pour les étudiants de M2, de trouver un stage en DSN rend moins évidente la création d'une formation avec apprentissage qui ne pourra pas fonctionner si les étudiants ne trouvent pas de contrats d'apprentissage.



- Recommandation :
 - Ne créer la formation que si l'horizon économique du notariat s'est éclairci avant 2010.

Commentaire et recommandations

- Bonne mention dans l'ensemble.
- L'attractivité de la spécialité «droit européen en anglais» devra être vérifiée.
- La spécialité droit privé notarial en apprentissage ne saurait être ouverte tant que les difficultés économiques actuelles du notariat ne seront pas surmontées.